



**SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA**  
SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 63.308.270.000 FRANCS CFA  
SIEGE SOCIAL : 55, Avenue de la Nation 01 B.P. 54 Ouagadougou 01  
Téléphone : 50 30 61 00 (lignes groupées) Fax: 50 31 03 4 Téléx 5208 BF

Ouagadougou, le

## **AVIS DE DEMANDE DE PRIX N° 01/2018**

**Objet** : Fourniture d'un analyseur de gaz dissout d'huile de transformateur à la SONABEL

Financement : SONABEL

1. Le Directeur Général de la SONABEL lance une demande de prix pour la fourniture d'un analyseur de gaz dissout d'huile de transformateur à la SONABEL.

L'acquisition est constituée d'un lot unique : la fourniture d'un analyseur de gaz dissout d'huile de transformateur à la SONABEL.

2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et pour les candidats établis ou ayant leur base fixe dans l'espace UEMOA, qui sont en règle vis-à-vis de l'Autorité contractante de leur pays d'établissement ou de base fixe.

3. Le délai de livraison ne devrait pas excéder : **soixante (60) jours**.

4. Les soumissionnaires éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix au Département des Marchés de la SONABEL.

5. Tout soumissionnaire éligible, intéressé par le présent avis, peut retirer un jeu complet du dossier de demande de prix au Département des Marchés de la SONABEL moyennant paiement d'un montant non remboursable de **vingt mille (20 000) F CFA** à la Caisse siège de la SONABEL.

6. Les offres présentées en un (1) original et quatre (04) copies, conformément aux Instructions aux soumissionnaires, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de **un million deux cent mille (1 200 000) FCFA** devront parvenir ou être remises au Secrétariat du Département des Marchés de la SONABEL au plus tard le **28 mars 2018 à 9 heures**. L'ouverture des plis aura lieu immédiatement en présence des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la SONABEL ne peut être tenue responsable de la non réception de l'offre transmise par le soumissionnaire.

7. Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour un délai minimum de **soixante (60) jours**, à compter de la date de remise des offres.

Le Directeur Général

**François de Salle OUEDRAOGO**  
Officier de l'Ordre National